

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



TYROLIT PREMIUM Sealer 400

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

TYROLIT PREMIUM Sealer 400

UFI:

SD10-80TP-R005-EHM1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Agent d'imprégnation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Tyrolit Construction Products GmbH

Swarovskistrasse 33

6130 Schwaz

Austria

Téléphone: +43 5242 6060

E-mail: construction@tyrolit.com

Site web: www.tyrolit.com

E-mail (personne compétente): construction@tyrolit.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Belgique / Luxembourg: Centre Antipoisons, 24h: +32022649636

France: French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network, 24h: +33383852192

Suisse: Tox Info Suisse, 24h: +41442515151

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS02
Flamme



GHS07
Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

toluène; méthanol; triméthoxy(méthyl)silane

Consignes en cas de risques physiques

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



TYROLIT PREMIUM Sealer 400

Informations supplémentaires sur les dangers: -

Conseils de prudence Prévention	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction	
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-XXXX	ethanol Eye Irrit. 2 (H319), Flam. Liq. 2 (H225) Danger	< 70 pds %
n°CAS: 1185-55-3 N°CE: 214-685-0	trimethoxy(methyl)silane Acute Tox. 4 (H302), Flam. Liq. 2 (H225) Danger	< 10 pds %
n°CAS: 2943-75-1 N°CE: 220-941-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119972313-39-0001	triethoxyoctylsilane Skin Irrit. 2 (H315) Attention	< 5 pds %
n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6	methanol Acute Tox. 3 (H331, H311, H301), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 1 (H370**) Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) STOT SE 1; H370: C ≥ 10% STOT SE 2; H371: 3% ≤ C < 10%	< 1 pds %
n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	toluene Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 2 (H225), Repr. 2 (H361d***), STOT RE 2 (H373**), STOT SE 3 (H336), Skin Irrit. 2 (H315) Danger	< 1 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



TYROLIT PREMIUM Sealer 400

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, Eau en aérosol

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Produits de pyrolyse, toxique

Produits de combustion dangereux:

Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



TYROLIT PREMIUM Sealer 400

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Les surface contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Solvant

Autres informations:

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7.

Protection individuelle: voir rubrique 8.

Evacuation: voir rubrique 13.

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Assurer une aération suffisante. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

matériaux d'emballage:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux, Comburant

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 - Matières liquides inflammables

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger les conteneurs contre l'endommagement. Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



TYROLIT PREMIUM Sealer 400

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
BE	ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	① 1 000 ppm (1 907 mg/m ³)
VLA (FR)	ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	① 1 000 ppm (1 900 mg/m ³) ② 5 000 ppm (9 500 mg/m ³)
BE	methanol n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6	① 200 ppm (266 mg/m ³) ② 250 ppm (333 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
IOELV (EU)	methanol n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6	① 200 ppm (260 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
VRC (FR)	methanol n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6	① 200 ppm (260 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
BE	toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	① 20 ppm (77 mg/m ³) ② 100 ppm (384 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
IOELV (EU)	toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	① 50 ppm (192 mg/m ³) ② 100 ppm (384 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
VRC (FR)	toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	① 20 ppm (76,8 mg/m ³) ② 100 ppm (384 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	950 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	114 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	1 900 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets locaux
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	950 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë - inhalation, effets locaux
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	343 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



TYROLIT PREMIUM Sealer 400

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	206 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - cutanée, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	87 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② Long terme - orale, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,96 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,79 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	580 mg/l	① PNEC Station d'épuration
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	3,6 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	2,9 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	2,75 mg/l	① PNEC air
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,72 mg/kg	① PNEC Intoxication secondaire
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,63 mg/kg	① PNEC terre, eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374. Matériau approprié: Caoutchouc butyle. Temps de pénétration > 480 min. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A-P2

Autres mesures de protection:

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



TYROLIT PREMIUM Sealer 400

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: non déterminé

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	<i>non déterminé</i>			
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≈ 75 °C			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	12 °C		DIN EN ISO 2719	
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammation	≈ 425 °C			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	3,5 - 15 Vol-%			Ethanol
Pression de vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	0,88 g/cm ³	20 °C	DIN EN ISO 2811-2	
Densité relative	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	partiellement miscible	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Comburant. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.4. Conditions à éviter

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Comburant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, inflammable; Formation de: Méthanol

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



TYROLIT PREMIUM Sealer 400

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Rat) OCDE 401 CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >20 mg/l (Rat) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Lapin) OCDE 402
trimethoxy(methyl)silane n°CAS: 1185-55-3 N°CE: 214-685-0	DL50 par voie orale: >11 685 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >9 500 mg/kg (Rat) CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >42,1 mg/l (Rat)
triethoxyoctylsilane n°CAS: 2943-75-1 N°CE: 220-941-2	DL50 par voie orale: >5 110 mg/kg (Rat) OCDE 401 CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 22 mg/l 4 h (Rat) OCDE 403 DL50 dermique: 6 730 mg/kg (Lapin) OCDE 402
butanone n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	DL50 par voie orale: 2 054 mg/kg (rat) OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)
methanol n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6	DL50 par voie orale: >1 187 - 2 769 mg/kg (rat) CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 82,1 mg/l 6 h (rat)
toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	DL50 par voie orale: 636 mg/kg (Rat) DL50 dermique: 12 200 mg/kg (Lapin) CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): 25,7 mg/l 4 h (rat) OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Toxicité orale aiguë:

non déterminé

Toxicité dermique aiguë:

non déterminé

Toxicité inhalatrice aiguë:

non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

non déterminé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

non déterminé

Mutagénicité sur les cellules germinales:

non déterminé

Cancerogénité:

non déterminé

Toxicité pour la reproduction:

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



TYROLIT PREMIUM Sealer 400

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

non déterminé

Danger par aspiration:

non déterminé

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



TYROLIT PREMIUM Sealer 400

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	<p>CL50: 15300 mg/l 4 d (poisson, Tête de boule)</p> <p>CL50: 11200 mg/l (poisson, Salmo gairdneri)</p> <p>EC50: 858 mg/l (Artemia salina) OCDE 202</p> <p>EC50: >10000 mg/l 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante))</p> <p>CL50: 5012 mg/l 2 d (Ceriodaphnia dubia)</p> <p>EC50: 275 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Chlorella vulgaris) OCDE 201</p> <p>EC50: 5800 mg/l (Paramecium caudatum)</p> <p>CL50: 14200 mg/l 4 d (poisson, Pimephales promelas) US EPA method E03-05</p> <p>CL50: 5012 mg/l 2 d (crustacés, Ceriodaphnia dubia) ASTM E729-80</p> <p>EC50: 275 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Chlorella vulgaris) OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)</p> <p>EC50: 675 mg/l 4 d (Algues/plantes aquatiques, Chlorella vulgaris) OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)</p> <p>EC50: 12900 mg/l 4 d (poisson, Pimephales promelas) US EPA method E03-05</p> <p>NOEC: 2 mg/l 10 d (crustacés, Ceriodaphnia dubia)</p>
trimethoxy(methyl)silane n°CAS: 1185-55-3 N°CE: 214-685-0	<p>CL50: >110 mg/l 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)) OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)</p> <p>EC50: >3,6 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)) OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)</p> <p>EC50: >122 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)</p> <p>NOEC: ≥3,6 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)) OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)</p> <p>NOEC: ≥110 mg/l 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)) OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)</p> <p>NOEC: ≥122 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)</p> <p>NOEC: ≥10 mg/l 21 d (crustacés, Daphnia magna) OECD Guideline 211 (Daphnia magna Reproduction Test)</p>
triethoxyoctylsilane n°CAS: 2943-75-1 N°CE: 220-941-2	<p>EC50: >1000 mg/l (Boue activée) OCDE 209</p> <p>NOEC: ≥1000 mg/l (Boue activée) OCDE 209</p> <p>CL50: >0,055 mg/l 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)) OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)</p> <p>EC50: >0,13 mg/l 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)) OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)</p> <p>EC50: >0,049 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



TYROLIT PREMIUM Sealer 400

Nom de la substance	Informations toxicologiques
methanol n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6	CL50: 15400 mg/l 4 d (poisson, Lepomis macrochirus) EPA-660/3-75-009, 1975 EC50: 22000 mg/l 4 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)) EC50: 12700 mg/l 4 d (poisson, Lepomis macrochirus) EPA-660/3-75-009, 1975 EC50: 18260 mg/l 4 d (crustacés, Daphnia magna) OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	Oui, rapide	
triethoxyoctylsilane n°CAS: 2943-75-1 N°CE: 220-941-2	Oui, lent	
methanol n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6	Oui, rapide	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom de la substance	Log Kow	Facteur de bioconcentration (FBC)
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	-0,3	0,66
trimethoxy(méthyl)silane n°CAS: 1185-55-3 N°CE: 214-685-0	2,4	
triethoxyoctylsilane n°CAS: 2943-75-1 N°CE: 220-941-2	6,41	1 980 Espèce: Cyprinus carpio
methanol n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6	-0,77	< 10 Espèce: Leuciscus idus melanotus

Accumulation / Évaluation:

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	—
trimethoxy(méthyl)silane n°CAS: 1185-55-3 N°CE: 214-685-0	—
triethoxyoctylsilane n°CAS: 2943-75-1 N°CE: 220-941-2	Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
methanol n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6	—

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



TYROLIT PREMIUM Sealer 400

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

L'évaluation a été effectuée en s'inspirant de la méthode de calcul. Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 01 11 *	Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.
------------	---

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1170	UN 1170	UN 1170	UN 1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)	ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 3	 3	 3	 3
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



TYROLIT PREMIUM Sealer 400

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 144 601 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E2 Danger n° (code Kemler): 33 Code de classification: F1 code de restriction en tunnel: (D/E) Remarque:	Dispositions particulières: 144 601 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E2 Code de classification: F1 Remarque:	Dispositions particulières: 144 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E2 Numéro EmS: F-E, S-D Remarque:	Dispositions particulières: A3 A58 A180 Quantité limitée (LQ): Y341 Quantités exceptées (EQ): E2 Remarque:

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non déterminé

Informations complémentaires:

Numéro d'appel d'urgence fret aérien:

24 h Numéro d'appel d'urgence (Allemagne): 0049 (0) 70024112112 (OBA)

24 h Numéro d'appel d'urgence (USA): 011 49 (0) 70024112112 (contact Id.: OBA)

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

2008/98/CE, 2001/118/CE, 1999/13/CE, 2004/42/CE, (CE) no 1907/2006, (UE) 2015/830, 75/324/CEE, 2008/47/CE, (CE) no 1272/2008, 2008/68/CE, (CE) no 648/2004

Informations sur la Directive 1999/13 / CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils (COV-CO): COV (en g / L): 612

Limite UE COV (2004/42 / CE) (cat IIA / h): 750 g/L, Valeur de COV 534

Le produit répond aux exigences établies dans la Directive CE 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV.

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Nom de la substance	Type	source(s) d'approvisionnement
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	CL50; EC ₅₀ ; NOEC	Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
trimethoxy(methyl)silane n°CAS: 1185-55-3	CL50; EC ₅₀ ; NOEC	Source: Agence européenne des produits chimiques,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 30 mars 2021

Date d'édition: 3 sept. 2021

Version: 1



TYROLIT PREMIUM Sealer 400

Nom de la substance	Type	source(s) d'approvisionnement
N°CE: 214-685-0		http://echa.europa.eu/
triethoxyoctylsilane n°CAS: 2943-75-1 N°CE: 220-941-2	CL50; EC50; NOEC; LOEC	Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
butanone n°CAS: 78-93-3 N°CE: 201-159-0	DL50 par voie orale	Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
methanol n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6	DL50 par voie orale; CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur); CL50; EC50	Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/
toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur)	Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes. (...)
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes. (...)
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.